



## RÈGLEMENT 559-03-2024

### Amendant le règlement 559-2022 relatif au programme « écoprêt » pour le remplacement des installations septiques et le scellement des puits

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté

#### **1. AMENDEMENT À L'ARTICLE 13**

Le texte de l'article 13 est modifié par le texte suivant :

« Sont admissibles à l'aide financière sous forme de prêt remboursable l'ensemble des coûts liés à l'attestation de fonctionnement qui confirme une installation septique défectueuse qui doit être remplacée, l'étude de caractérisation, à la réalisation des plans de l'installation, à l'achat d'infrastructures sanitaires conformes et aux travaux d'installations desdites infrastructures par un entrepreneur détenant la licence exigée. Les coûts liés aux travaux effectués par le plombier et/ou l'électricien détenant la licence exigée, le cas échéant, sont également admissibles à l'aide financière. Finalement, les coûts liés à l'excavation sont également admissibles à ladite aide financière.»

## 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025.**

---

Yan Senneville  
Greffier – Directeur du Service juridique,  
greffe et vie démocratique

---

Jacques Gariépy  
Maire



CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 559-03-2024* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 20 mai 2025

Dépôt du projet : 20 mai 2025

Adoption :

Entrée en vigueur :

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xxx  
202X.

---

Yan Senneville  
Greffier – Directeur du Service  
juridique, greffe et vie démocratique

---

Jacques Gariépy  
Maire